

NUMERO DE DOSSARD
(Réservé à l'organisateur)

NOM

PRENOM

Année de naissance

Sexe
☐ M
☐ F

lycéen
☐ OUI
☐ NON

Personnel du lycée
☐ OUI
☐ NON

Adresse	
Téléphone	

**Tout participant devra fournir
le jour de la course l'une des pièces ci dessous**

☐ LICENCE FFA, N°..... ☐ AUTRE LICENCE Type :N°..... ☐ CERT. MEDICAL
--

CLUB :

Frais d'engagement à la course :

- Avant le 25 Avril 2014 : 10€ par chèque à l'ordre du lycée Odilon Redon
- Après le 25 Avril 2014 : 12€ par chèque à l'ordre du lycée Odilon Redon

Je soussigné,, certifie avoir lu le règlement, et m'engage à le respecter. Le signature
--

<u>Autorisation parentale</u> Je soussigné, Responsable du participant mineur : l'autorise à participer au "défi d'Odilon Redon" Le..... Signature
--

LES 10 COMMANDEMENTS DU "DEFI D'ODILON REDON" 2014

Article 1 – Organisation

Le lycée Odilon Redon organise le 1^{er} "Défi d'Odilon Redon" le dimanche 11 Mai 2014 à Saint Laurent Médoc. La course pédestre, de 10,3 km, aura lieu principalement sur des chemins peu vallonnés à travers les forêts. Le nombre de places est limité à 500 participants. Le nombre de participants au repas est limité à 200 personnes.

Article 2 – Formalités d'inscription

Dossier d'inscription téléchargeable sur le site <http://ledefidodilonredon.fr>

Frais d'inscriptions à la course :

- adultes 10 € avant le 25 Avril 2014, puis 12 € sur place
- élèves du lycée Odilon Redon : gratuit, mais préinscription obligatoire avant le 25 Avril 2014

Frais d'inscription au repas : 10 €, réservation obligatoire avant le 25 Avril 2014

Tout participant devra présenter le jour de la course, soit :

- une licence FFA (athlétisme-compétition, athlétisme-entreprise, athlétisme-running ou pass-running) en cours de validité.
- une licence d'une fédération agréée portant la mention athlétisme, course à pieds, ou triathlon en cours de validité.
- une licence FFTriathlon ou FFCourse d'orientation ou FFPM ou UNSS ou UGSEL en cours de validité
- un certificat médical, ou sa photocopie, de non contre indication à la pratique de la course à pieds en compétition, datant de moins d'un an. Ce certificat sera conservé par l'organisateur.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les moins de 18 ans.

Article 3 - Responsabilité

Les participants courent sous leur entière responsabilité et dégagent l'organisation de toute responsabilité en cas de défaillance, d'accident ou de vol. L'épreuve est couverte par une assurance en responsabilité civile.

Les organisateurs pourront stopper tout coureur dont la santé leur semblera compromise.

Article 4 – Droit à l'image

L'engagement au "Défi d'Odilon Redon" implique, sans recours, l'accord de la diffusion par les organisateurs des images photographiques ou reportages vidéo réalisés pendant la manifestation et ce pour une durée de 5 ans.

Article 5 – Vie privée

Conformément à la loi "informatique et libertés" n° 78-17 du 11/01/1978, l'organisateur signale par ce règlement qu'un fichier contenant les d'informations personnelles fournies par les inscrits sera établi. Ces informations pourront être communiquées sur le site du "Défi d'Odilon Redon", et sur le site de la FFA. Les participants souhaitant s'opposer à leur publication doivent le signaler à l'organisateur.

Article 6 – Respect de l'environnement

Les participants doivent respecter la nature. Des poubelles sont disposées sur le parcours près des ravitaillements.

En dehors des zones de ravitaillement, où un ramassage sera effectué, tout participant jetant un déchet sur le parcours sera mis hors course par les organisateurs.

Article 7 – Programme

- Retrait des dossards de 8h à 9h15 à l'école de Saint Laurent Médoc
- 9h00 à 16h00 : animations réalisées par les élèves de la MDL du lycée Odilon Redon
- 9h00 à 13h00 : Stand dégustation de vins de St Laurent Médoc tenu par les élèves de BTS du Lycée Odilon Redon
- 9h30 : Départ de la course
- 11h30 : cérémonie des récompenses
- 12h00 à 16h00 : repas

Article 8 - Catégories

Cadets (nés en 1997), Juniors (nés en 1995 et 1996), Espoirs (nés entre 1992 et 1994), Seniors (nés entre 1991 et 1975), Vétérans 1 (nés entre 1965 et 1974), Vétérans 2 (nés entre 1955 et 1964), Vétérans 3 (nés avant 1955)

2 catégories spécifiques : "Lycéens" et "Personnel du lycée"

Compte tenu des parcours, l'épreuve n'est pas accessible aux fauteuils roulants.

Article 9 – Ravitaillement

3 postes de ravitaillement sont disposés : km 4,2 ; km 7,8 ; et à l'arrivée.

Article 10 – Chronométrage, classements et récompenses

Chaque arrivant des courses sera chronométré et classé.

Scratch : 3 premières femmes, 3 premiers hommes

3 premières et 3 premiers de chaque catégorie

A tous les participants adultes hommes : 1 T-shirt + une bouteille de vin

A toutes les participantes adultes femmes : 1 T-shirt + une composition en chocolat

A tous les jeunes : 1 T-shirt + un cadeau surprise